

**République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 SEPTEMBRE 2024**

Conseillers municipaux en fonction : 14

Conseillers municipaux présents : Mme Aline BOURLON, Mme Dominique CHAUSSERAY, Mme Isabelle BOUTIN, M. Gérard EPOULET, M. Guillaume FILLION, M. Olivier FOUILLET, Mme Sonia DEBORDE, Mme Evelyne MENARD, Mme Charlotte MORICHON, M. Quentin VIGNAULT, M. Serge NERRIERE.

Absents excusés :

M. Ivan GALLIEZ (pouvoir à Mme DEBORDE Sonia), M. Alexandre PENNINGER (pouvoir à M. EPOULET Gérard) M. Geoffrey CHARLET.

Date de la convocation : 28/08/2024

Secrétaire de séance : Mme Evelyne MENARD

1/ APPROBATION du compte rendu du 27/06/2024

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

2/ DELIBERATIONS

➤ **Délibération 26/2024** : *Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel*

Par délibération en date du 30 janvier 2018, il a été mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel. les montants maximums annuels de ce régime indemnitaire ont été validés en date du 29 octobre 2019.

Nous avons l'obligation de le réviser tous les 4 ans. La municipalité avait décidé lors de la mise en place de 2019, de mettre en place d'inscrire les montants maximum. Ce n'est pas pour autant que ces montants sont appliqués.

M. Le Maire propose le maintien de ces montants.

Le Conseil Municipal émet un vote favorable à l'unanimité.

➤ **Délibération 27/2024** : *Appel à contribution pour le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et pour le fonds de solidarité au logement (FSL)*

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des deux demandes d'appel à contribution pour l'année 2024, émanant du Conseil Départemental, concernant le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) reçues en mairie.

M. le Maire propose comme les années passées que la collectivité soutienne ces démarches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité une contribution de 650 € pour l'année 2024, au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

➤ **Délibération 28/2024** : Tarifs salle culturelle

TARIFS SALLE CULTURELLE

| | week end (du vendredi 16h00 au lundi 9h00) | semaine (lundi au vendredi) 8.00 /18.00 |
|---|--|---|
| Caution de garantie résidents commune | 600 € | 600 € |
| Caution de garantie résidents hors commune | 1000 € | 1000 € |
| Résidents de la Commune | | |
| Hall seul | non | 40 € |
| Salle | 250 € | 150 € |
| Cuisine | 100 € | 70 € |
| Participation charges (obligatoire) | 50 € | 30 € |
| Résidents et associations hors Commune | | |
| Hall seul | non | 50 € |
| Salle | 350 € | 200 € |
| Cuisine | 100 € | 70 € |
| Participation charges (obligatoire) | 50 € | 30 € |
| AUTRES PRESTATIONS | | |
| Vidéo Projection + son conférence | 70 € | 50 € |
| Vaisselle pour 1 couvert | 1,50 € | 1,50 € |
| Ménage si celui-ci a été mal ou pas fait | Selon facture de remise en état | |
| Vaisselle et matériel cassé ou disparu, détérioration... | Selon barème actualisé annuellement | |
| Journée supplémentaire | 70 € | non |
| Association communale ou autre soumise à convention | Non Payant | Non Payant |
| Réunion courte durée = Location de salle par des particuliers pour une période très courte de 1h00 à 2h30 (ex: regroupement famille/amis suite à des obsèques,...) | Non Payant | |

- a) **Vaisselle pour 1 couvert** = assiette plate grande et moyenne, cuillère à soupe, fourchette, couteau, cuillère à café, 2 verres à pied, 1 tasse à café
- b) **Les jours fériés** fonctionnent sur le même principe que les week-end, location à veille du jour férié à 10h00 jusqu'au surlendemain 9h00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la proposition de tarifs de la salle culturelle pour toute location à partir du 01/01/2025.

➤ **Délibération 29/2024** : Tarifs salle communale

| TARIFS LA COMMUNALE | | |
|---|--|--|
| | week end (du vendredi 16h00 au lundi 9h00) | Journée en semaine (lundi au vendredi) 8.00 /18.00 |
| Caution de garantie résidents commune | 500 € | 500 € |
| Caution de garantie résidents hors commune | 1000 € | 1000 € |
| Résidents de la Commune | | |
| Salle et Cuisine | 75 € | 50 € |
| Participation charges (obligatoire) | 20 € | 15 € |
| Résidents et associations hors Commune | | |
| Salle et cuisine | 130 € | 100 € |
| Réunion d'entreprises, personnes morales entre 9h00 et 18h00 (en semaine) | 170 € | 70 € |
| Participation charges (obligatoire) | 30 € | 30 € |
| AUTRES PRESTATIONS | | |
| Vaisselle pour 1 couvert | 1,50 € | 1,50 € |
| Ménage si celui-ci a été mal ou pas fait | Selon facture de remise en état | |
| Vaisselle et matériel cassé ou disparu, détérioration... | Selon barème actualisé annuellement | |
| Journée supplémentaire | 20 € | non |
| Association communale ou autre soumise à convention | Non Payant | Non Payant |
| Réunion courte durée = Location de salle par des particuliers pour une période très courte de 1h00 à 2h30 (ex: regroupement famille/amis suite à des obsèques,...) | Non Payant | |

- a) **Vaisselle pour 1 couvert** = assiette plate grande et moyenne, cuillère à soupe, fourchette, couteau, cuillère à café, 2 verres à pied, 1 tasse à café
- b) **Les jours fériés** fonctionnent sur le même principe que les WE, location à partir de la veille du jour férié à 10h00 jusqu'au surlendemain à 9h00

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la proposition de tarifs de la salle communale pour toute location à partir du 01/01/2025

➤ **Délibération 30/2024** : Devis Toitures

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la nécessité de réviser les toitures des bâtiments communaux. Cette campagne débutée en 2020, a été interrompue par divers aléas. La situation s'est dégradée et le besoin reste prépondérant. Les bâtiments prioritairement concernés sont majoritairement situés à Germond : le prieuré (ancienne mairie), sur le site de la Communale, la salle de la Communale, le logement, le préau, les dépendances.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises, dont deux entreprises plus récemment.

La présente délibération a pour but de valider :

- le devis relatif à la réfection des toitures du prieuré (ancienne mairie de Germond-Rouvre sis place St Médard
- la programmation pour les exercices ultérieurs (toiture de la salle « La Communale », la toiture du logement de la Communale

Selon tableau ci-après :

| | | Entreprises | A | B |
|-----------|--------------------------------------|--|-------------|-------------|
| Site | Bâtiments | Objet | Montant | Montant |
| COMMUNALE | Préau | Volige et chevrons + tuiles canal à verrou + zinguerie | 8 649,00 € | 14 342,00 € |
| PRIEURE | Ancienne mairie/logement dit Prieuré | Volige et chevrons + tuiles canal à verrou + zinguerie | 31 119,00 € | 47 255,00 € |
| COMMUNALE | Salle des Fêtes | Volige et chevrons + tuiles canal à verrou + zinguerie | 29 480,00 € | NC |
| COMMUNALE | Logement | Volige et chevrons + tuiles canal à verrou + zinguerie | 13 289,00 € | 25 941,00 € |

/INTERCOMMUNALITE :

- Assainissement rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
M. Le Maire présente le rapport d'assainissement 2023 de la Can, les élus peuvent le consulter au secrétariat.
- Règlement des congés retour CDG 79
M. le Maire revient un sujet évoqué lors d'un précédent conseil du 28 septembre 2023, concernant le jour de repos des agents techniques (cantonniers). L'organisation du travail s'effectue sur 2 semaines de 9 jours, avec un jour de repos par quinzaine, laissé au choix des agents, mais sous contrôle de l'autorité. Un de nos agents prétendait qu'il pouvait récupérer ce jour de repos, lorsque celui-ci coïncidait avec un jour férié (par exemple le lundi de pâques). Nous avons interpellé le CdG pour lui exposer le sujet. En retour, le CdG nous précise qu'aucune réglementation ne prévoit la récupération de jour de repos lorsque celui-ci coïncide avec un jour férié. L'information a été transmise à l'agent concerné, et bien sûr s'applique à tous.
La récupération ne sera donc pas possible.
- Travaux du stade de Rouvre : City stade, jeu Indiana, implantation du parking,....
L'implantation du City Stade a débuté fin juin/début juillet et il a été d'emblée accaparé par les enfants, début de vacances oblige. L'Indiana (jeux en bois) a été mis en place en même temps.
- Rentrée scolaire 2024/2025
Nous accueillons 111 enfants répartis en 5 classes, avec une remplaçante, Mme Guillot, pour Mme Piffeteau et M. Guillemain.
La classe des PS et MS est composée de 27 enfants.
Un nouveau responsable de restauration scolaire : Mickael Masseteau.
Les APS Yoga et Multisport reprennent semaine 37 et 38. L'activité Sophrologie sera l'objet d'un échange avec l'intervenante. L'activité pourrait être limitée à certaines classes conformément au rapport d'activité.
- **Point sur le personnel**
Nous annonçons le départ en retraite de Mme Mazy à compter du 1 octobre, qui est remplacée par M. Masseteau Mickael depuis le 19 août. Sonia Galais complétera le binôme en qualité d'aide de cuisine à la préparation des plats, participation aux commandes et à l'élaboration des menus...
Lucille Morichon et Nathalie Paulet à l'entretien des locaux et à la garderie de la pause méridienne.
Mathilde et Françoise sont en charge de la garderie du matin et du soir et du service de restauration aux enfants.
- Démission Adjoint/ Information de l'arrêté du maire
Retrait de l'arrêté du maire :
Pour rappel, M. Galliez avait annoncé au conseil de juin, sa décision de démissionner de son mandat d'adjoint, et ce en raison de son changement de domicile. En juillet nous n'avions rien reçu. Par mel du 29 juillet nous lui avons adressé les modalités pour adresser sa démission à la préfecture et copie à la mairie. A la mi-août, n'ayant pas de nouvelles, M. le Maire a pris le 29 août un arrêté de retrait de délégation à un adjoint afin d'engager la fin

de sa délégation et présenter au Conseil Municipal la fin de son mandat et son éventuel remplacement.

Mais M. Galliez a adressé à la préfecture sa lettre de démission le 25 août, soit antérieurement à notre arrêté.

Après échange avec la Préfecture, les services nous ont confirmé avoir reçu la lettre le 28 août. La date de l'arrêté étant postérieure à la lettre de démission, nous avons été invités à retirer l'arrêté.

A réception de la lettre d'acceptation de la démission par la préfecture, la mairie aura un délai de 15 jours pour réunir le Conseil afin de procéder éventuellement au remplacement de 4° poste d'adjoint .

➤ Suivi Projet Aménagement Entrée de Rouvre

Nous avons eu une réunion le 29 août avec GST pour la présentation de l'esquisse. Elle intègre une vue des aménagements en vue de solutions possibles pour sécuriser la traversée de Rouvre : rond-point, chicane avec stationnement, dégagement de la façade de la chapelle,...

Nous allons devoir opérer des choix pour l'Avant Projet.

➤ Point sur la conception du bulletin

Il y a lieu de relancer le groupe de travail si nous voulons respecter les délais de conception pour une distribution avant les fêtes de fin d'année.

➤ **Prochain Conseil municipal : Jeudi 24 octobre 2024 à 18h15**

Fin du Conseil à 20H45.